

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
12 novembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 12 novembre 2003, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Ghana  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur, en ma capacité de Président en exercice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de vous transmettre ci-joint une copie d'une déclaration de presse publiée à la fin d'un minisommet de la CEDEAO qui a eu lieu à Accra le 11 novembre 2003.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Nana **Effah-Apenteng**



**Annexe à la lettre datée du 12 novembre 2003,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent du Ghana  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

1. Les chefs d'État et de gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Niger, du Nigéria et du Togo se sont rencontrés à Accra le 11 novembre 2003 pour des consultations sur la situation politique et sécuritaire en Afrique de l'Ouest, en particulier en Côte d'Ivoire.

1. Ils ont émis l'opinion que l'instauration de relations étroites et harmonieuses entre les États d'Afrique de l'Ouest serait très profitable à la sous-région. Ils se sont donc engagés à établir des relations de bon voisinage et à promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

2. En ce qui concerne la situation en Côte d'Ivoire, le Président et le Premier Ministre se sont engagés à travailler en étroite collaboration pour faire en sorte que le Gouvernement de réconciliation nationale puisse fonctionner comme une équipe. Ils se sont également engagés à mettre en oeuvre le programme de travail élaboré par le Gouvernement de réconciliation nationale.

3. Ils ont convenu qu'il était nécessaire de garantir la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale. À cette fin, 80 gendarmes supplémentaires doivent être déployés dans les sept jours pour renforcer la sécurité personnelle des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale.

4. Les chefs d'État et de gouvernement ont rappelé aux membres de la classe politique qu'ils avaient pour responsabilité de mettre fin aux excès des médias. Ils ont en conséquence demandé aux forces et aux dirigeants politiques qui contrôlent les médias de prendre les mesures nécessaires pour convaincre les membres des médias d'agir conformément à leur code déontologique et, en collaboration avec la société civile, de contribuer effectivement au renforcement du processus de réconciliation nationale et au retour de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire.

5. Les chefs d'État et de gouvernement ont fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il envisage la possibilité de renforcer les effectifs de la Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire et de la transformer en force de maintien de la paix de l'ONU.